



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AOÛT 2022 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENU LE 8 AOÛT À 20 :00 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Patrick Bouchard,

Sont présents les conseillers:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Mario Duchesne et Martin Pelletier.

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, greffière et trésorière madame Rita Ouellet,

Absence motivée : Marc Laliberté, maire.

**Ouverture de la séance**

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

Il est 20 heures.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Exempter la lecture du procès-verbal;

Adoption du procès-verbal;

Finance :

- Approbation des comptes du mois;

Infos et suivis des représentants de comités :

- CDE;
- RISISN - service incendie;
- OMH de Milot;
- Loisirs, culture;
  - Activité 4 Chevaliers -tournoi de balle demande MRC enveloppe festivals;

Dossiers en cours:

- Parc Central;

Nouveaux dossiers:

- Rémunération – cadres et remplacement maladie;

Demandes d'appui :

- MTQ – Métabetchouan – MRC LSJE;

Demandes de contributions financières;

Correspondance et demandes diverses;

Points divers :

a) Demande MTQ – affiche;

Période de questions des contribuables;

Clôture de la séance.

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère, Claudie Tremblay,

**01-082022**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

**Exempter la lecture du procès-verbal**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal était disponible et qu'elle a été remise au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller, Mario Duchesne,

**02-082022**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



« D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance du mois de Juillet 2022, tenue le 04 »

### **Adoption du procès-verbal**

CONSIDÉRANT que le procès-verbal rapporte avec fidélité ce qui s'est passé durant la séance;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

03-082022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter le procès-verbal de la séance du mois de juillet 2022, tenue le 4, tel que rédigé »

### **Finance :**

- **Approbation des comptes du mois**

Sur proposition de la conseillère, Annie Bergeron,

04-082022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'approuver la liste des chèques émis et prélèvements pour la période du 01 Juillet au 31 Juillet 2022 au montant de 49 116.43 \$»

« D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 01 Juillet au 31 Juillet 2022 au montant de 10 915.29 \$»

« D'autoriser la directrice générale greffière trésorière à payer lesdits comptes à payer »

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-082022.

Signé, ce 10 août 2022.

\_\_\_\_\_  
Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

### **Infos et suivis des représentants de comités**

- **CDE**

Pas de rencontre de comité depuis la dernière séance du conseil.

- **RISISN- service incendie**

Pas de nouvelle rencontre en juillet.

- **OMH de Milot**

Une rencontre du conseil d'administration aura lieu sous peu.

- **Loisirs, culture**

Le tournoi de balle lente avec la représentation des 4 Chevaliers aura lieu du 27-28 août, si vous êtes disponible venez participer à l'évènement.

#### **Activité 4 Chevaliers – Tournoi de balle**

CONSIDÉRANT que nous avons remis à neuf le terrain de balle de la municipalité et refait les installations pour les joueurs et animateur ainsi que l'ajout d'estrade;

CONSIDÉRANT que cet été nous ferons l'inauguration du terrain de balle lors de la fête Champêtre, que le comité de bénévoles organise un tournoi d'une fin de semaine avec animation par *les 4 Chevaliers*, animation par *En forme-O-Lac* pour les jeunes et un spectacle de musique le Dimanche;

CONSIDÉRANT que le budget prévu par le comité est de l'ordre de 6 500\$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité bénéficie d'une enveloppe budgétaire potentielle de 2 500\$ auprès de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour la réalisation de festivals ou activités communautaires;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,



05-082022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Qu'une demande d'aide financière soit adressée à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour cette nouvelle activité auprès de la population dans le cadre du programme de soutien financier à l'organisation de festivals municipaux pour une somme de 2 500\$ »

« Que madame Chantale Arnold soit autorisée à signer la demande »

**Dossiers en cours :**

• **Parc Central**

CONSIDÉRANT que les travaux prévoient la réalisation d'une surface de ciment pour installer le jeu de palet américain du parc central;

CONSIDÉRANT que l'entreprise SBR était disponible pour venir faire les travaux et commander le béton;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

06-082022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal accepte les travaux réalisés dans le parc central tel que prévu au projet, l'aménagement du terrain par Excavation Ouellet inc et la pose de deux dalles de béton par Constructions SBR inc. »

**Nouveaux dossiers :**

• **Rémunération – cadres et remplacement maladie**

CONSIDÉRANT qu'il y a eu modification du salaire des employés conventionnés par le conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs absences dans les bureaux et que cela occasionne une surcharge de travail ;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

07-082022

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise une augmentation de 0.75\$ de l'heure aux employés cadres comme celle remise aux employés conventionnés rétroactive au 2 mai 2022. »

« Autorisation de varier les heures de bureaux au besoin vu l'absence d'employés en maladie et prendre entente avec la CDE pour augmenter les heures administratives au besoin »

**Demandes d'appui**

• **MTQ – Métabetchouan – MRC LSJE**

CONSIDÉRANT que le 28 juin 2022, un accident s'est produit à l'intersection du rang 2 et de la route 169 à Métabetchouan-Lac- à-la-Croix causant la mort de la jeune Larissa Pérusse qui prenait place à bord d'un véhicule impliqué dans la collision;

CONSIDÉRANT que cette intersection a été le théâtre de plusieurs accidents au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que de nombreuses représentations ont été adressées par la Ville de Métabetchouan-Lac- à-la-Croix ces dernières années afin que le ministère des Transports du Québec (MTQ) apporte des éléments de solution pour améliorer la sécurité routière à cette intersection;

CONSIDÉRANT que plusieurs accidents auraient possiblement pu être évités si des mesures préventives avaient été prises auparavant par le MTQ;

CONSDÉRANT que Métabetchouan-Lac- à-la-Croix a adopté une résolution afin d'enjoindre le MTQ d'agir dans les plus brefs délais, afin de mettre en place des



mesures à court terme qui feront en sorte de réduire la vitesse dans ce secteur et en même temps proposer des solutions qui devront se traduire par des travaux dans un délai maximum de 12 mois;

CONSIDÉRANT la mobilisation importante des citoyens qui dénoncent l'inertie du MTQ dans ce dossier et qu'une pétition circule afin de forcer le MTQ à agir afin de ne plus vivre de drame comme celui de la mort de la petite Larissa;

CONSIDÉRANT que les élus du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est trouvent la situation inconcevable et désirent témoigner leur appui aux autorités de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ainsi qu'au comité de citoyens formé à la suite de cet incident dans leurs représentations auprès du MTQ et des instances gouvernementales;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

**08-082022**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot donne son appui à la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ainsi qu'au comité de citoyens formé suite à l'accident du 28 juin dernier qui s'est produit à l'intersection du rang 2 et de la route 169 à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix causant la mort de la jeune Larissa Pérusse dans leurs revendications auprès du MTQ afin que des actions immédiates soient prises afin d'améliorer la sécurité des automobilistes à cette intersection ainsi que sur d'autres endroits problématiques sur la route 169 qui ceinture le lac-Saint-Jean »

### **Demandes de contributions financières**

Aucune demande.

### **Correspondance et demandes diverses**

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifiée auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seuls les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.

- **Assemblée nationale du Québec**

Lettre du député Éric Girard qui nous accorde dans le cadre du programme de soutien à l'action bénévole 2022-2023 une somme de 400\$ pour offrir des activités sportives ou de loisirs aux jeunes d'âge pré-scolaire et scolaire.

- **MAMH**

Avis du Ministère que le rapport financier 2021 n'a pas été déposé par la municipalité dans le délai requis soit le 30 juin.

### **Point divers :**

- **Demande MTQ – affiche pour animaux et lumières**

CONSIDÉRANT qu'il y a beaucoup de signalement d'original sur le chemin de la Bleuetière de Saint-Augustin et même près de l'intersection menant au rang des crêpes ;

CONSIDÉRANT que ce secteur est très achalandé et qu'il serait également adéquat d'y installer des lumières de rue afin de sécuriser davantage ce tronçon de route ;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

**09-082022**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal demande au Ministère des Transports d'installer des affiches indiquant la présence d'animaux (original) et des lumières à l'entrée du village et sur la route de Milot afin d'avertir les utilisateurs et de sécuriser ce tronçon de route »

### **Période de questions pour les contribuables**

Aucune question.



10-082022

### **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 20 h33.

---

Rita Ouellet, CPA, DG greffière trésorière

---

Patrick Bouchard, maire suppléant

« Je, Patrick Bouchard, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »